



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Validation du programme d'action du CT 2025 – 2027 et de son financement

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, au centre Socio-Culturel de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

- M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
- M. Bernard BAUCHER
- M. Charles BABLIN
- Mme. Chantal CREPAT
- M. Alain BARDEY
- M. Jacques PALLAS
- Mme. Nicole SAUGET
- M. Romain GASSIPARD
- M. Jean Jacques ONFRAY
- M. Olivier PERREAU
- M. Dominique LEVEQUE
- Mme Céline MILLERIOUX
- M. Gilles GONTHIER

Excusés :

- M. Érick AUDEBERT
- M. Jany GIBERT
- Mme. Anne Elisabeth LE FELIC
- Mme. Emilie COMPAIN
- M. François LEGNIER
- M. Rémy POINTEREAU
- M. Jean-Paul DAVID

Absents :

- Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
- Mme Sabine MOREVE
- M. Damien PRELY

Pouvoirs :

- Mme Emilie COMPAIN donne pouvoir à M. Jacques PALLAS



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Présent(e)s sans voix délibérative :

- Inès MEKLATI
- Isabelle FRADET

Secrétaire de séance :

- Mme Chantal CREPAT

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 13

Nombre de votants : 14

Date de convocation : le 06 novembre 2024.

Il est présenté les actions sur les trois prochaines années du Contrat Territorial de l'Arnon Aval (2025 à 2027) :

N° site	Intitulé du projet	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	TOTAL CT 2022-2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027	TOTAL CT 2025-2027	TOTAL CT 2022-2027
2	Restauration de la continuité au barrage de Chevilly-Guérigny - Effacement				0	100 188			100 188	100 188
	Restauration de la continuité au barrage de Chevilly-Guérigny - Travaux				0		98 604		98 604	98 604
3	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon - étude MOE		91 497		91 497				0	91 497
	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon - travaux			264 843	264 843				0	264 843
4	Restauration de la continuité au pont de St-Georges-sur-Arnon - étude + travaux				0	260 787			260 787	260 787
	Achat de la parcelle à St-Martin-de-Court				0		X		0	0
6	Rénovation de l'Arnon à St-Martin-de-Court				0			125 400	125 400	125 400
	Restauration morphologique du ru de Ste Catherine à la Sablonnière				0		0		0	0
7	Création d'une zone tampon à Ste Catherine la Grande				0			0	0	0
9	Restauration de la morphologie de l'Herbon au gué à l'Orme Gimoit (sans PAIG)		11 310		11 310				0	11 310
10	Restauration de la morphologie de l'Herbon au lavoir de Massay			39 123	39 123				0	39 123
11	Restauration de la continuité au vannage des Molènes				0			34 490	34 490	34 490
17	Restauration de la morphologie et de la continuité du ru des Sentiers				0		48 300		48 300	48 300
	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 16				0	18 360			18 360	18 360
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 35				0	19 800			19 800	19 800
A	Aménagement de banquettes au lavoir de Migny				0	15 000			15 000	15 000
B	Etude de définition de projet au barrage du Ponceot				0		40 000		40 000	40 000
Coût des travaux (€ TTC)		0	102 807	303 966	406 773	434 135	186 904	159 890	780 929	1 187 702

	Intitulé projet	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	TOTAL CT 2022-2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027	TOTAL CT 2025-2027	TOTAL CT 2022-2027	
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	Etude : Pré-diagnostic Pollution Diffuse						7 200		7 200	7 200	
	Etude : Inventaire des zones humides	14 882	27 690	21 856	64 428				0	64 428	
	Etude Siban				0			75 000	75 000	75 000	
	Suivi des milieux	2 260	7 890		10 150	7 000	2 500	2 000	11 500	21 650	
	Diagnostic écologique (dans études travaux ?)		2 500	1 920	4 420	1 920	1 200	1 920	5 040	9 460	
	Entretien	4 800	4 800	6 120	15 720	6 120	6 120	6 120	18 360	34 080	
	Animation	78 731	82 465	87 000	248 196	85 000	85 000	85 000	255 000	503 196	
	Communication	1 000	1 000	5 000	7 000	8 400	8 400	8 400	25 200	32 200	
	Coût des actions complémentaires (€ TTC)		101 673	126 345	121 896	349 914	108 440	110 420	178 440	397 300	747 214

Il est également présenté l'évolution du financement de ces actions :



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Actions et financement du contrat territorial de l'Arnon aval												
Version initiale (2022)												
Type	N° site	Intitulé projet	Année prévue	Coût total (€ TTC)	% AELB	€ AELB	% RCVL	€ RCVL	% CD18	€ CD18	€ SMAVAA	
TOTAL TRAVAUX				1 296 707 €	52%	679 254 €	11%	149 001 €	3%	37 528 €	34%	436 924 €
TOTAL ACTIONS COMPLEMENTAIRES				611 190 €	56%	356 136 €	9%	59 678 €	6%	37 912 €	28%	177 464 €
Coût total des actions (€ TTC)				1 927 897 €	53,4%	1 029 390 €	10,8%	208 680 €	3,9%	75 440 €	31,9%	614 387 €

Actions et financement du contrat territorial de l'Arnon aval												
Version actualisée 22/10/2024												
Type	N° site	Intitulé projet	Année prévue	Coût total (€ TTC)	% AELB	€ AELB	% RCVL	€ RCVL	% CD18	€ CD18	€ SMAVAA	
TOTAL TRAVAUX				1 195 702 €	46%	546 157 €	10%	122 443 €	2%	24 068 €	42%	499 034 €
TOTAL ACTIONS COMPLEMENTAIRES				754 414 €	47%	356 006 €	11%	81 626 €	3%	38 484 €	37%	278 289 €
Coût total des actions (€ TTC)				1 950 116 €	46,3%	902 163 €	10,5%	204 069 €	3,2%	62 562 €	39,9%	777 323 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 14 voix « pour » :

- La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions deuxième partie du contrat territorial CT2 sur les années 2025, 2026 et 2027 avec le plan de financement prévisionnel présenté ;
- De prendre à la charge du SMAVAA le montant restant à régler, déduction faite des subventions obtenues ;
- La commission d'appels d'offres à lancer les marchés publics ;
- La commission d'appels d'offres à choisir les prestataires ;
- Le Président et les Vice-Présidents (en cas d'absence du Président) à solliciter les financeurs, à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires au bon déroulement du contrat territorial et à signer tout document relatif à ces opérations.

Fait et délibéré le 27/11/2024,
 Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



